



Garde de chat problématique menace de son ex

Par Sbrod31

Bonjour.

La copine de mon fils est partie et a gardé le chat avec accord de mon fils puisqu'elle se retrouvait seule dans un département inconnu.

Mon fils était OK pour qu'elle le garde, car il vit chez nous et ce chat est agressif, ne nous supporte pas supporte personne.

Au début quand ils l'ont eu il a été pucé au nom de mon fils.

Aujourd'hui son ex exige que mon fils le récupère sinon elle va le faire euthanasier soit disant parce que il est devenu méchant et agressif.

Elle exige que mon fils le récupère parce qu'il est à son nom.

Mais mon fils ne pourra pas s'en charger car il va partir loin à l'armée !

Et nous impossible de s'en occuper il nous agresse. On l'a déjà eu 5 mois et il urine partout et nous griffe jusqu'au sang.

Elle menace d'appeler la police pour le forcer à le récupérer...

Bref..... à votre avis ? On est malheureux pour ce pauvre chat qui est mal né (pas sevré abandonné par sa mère).

Peut-elle l'obliger à le récupérer ?

On a pensé à faire la cession d'adoption au nom de son ex comme elle voulait au départ. Mais mon fils n'a pas le carnet elle l'a et ne veut pas lui donner

Merci pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si personne ne veut ce pauvre chat, il faut contacter une association. Demandez des adresses au vétérinaire.

Vous ne pouvez pas "forcer" l'ex compagne à garder le chat, même pas en changeant le nom sur la carte ICAD.

Ce chat sera probablement euthanasié, surtout s'il est agressif car les associations sont débordées : il n'embêtera plus personne.

Suite modérée